

# Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP)

## Description des objets du lot 2, Suisse du sud-ouest

### Contexte

L'IFP est le premier inventaire fédéral édicté par le Conseil fédéral selon la LPN. Il est entré en vigueur en 4 étapes: 1977/1983/1996/1998. Il compte 162 objets (objets uniques, paysages types et monuments naturels) couvrant 19% de la Suisse. L'inscription d'un objet dans l'IFP implique que cet objet mérite tout particulièrement d'être conservé intact, ou en tout cas d'être ménagé dans la mesure du possible. L'IFP est contraignant pour les services fédéraux qui touchent au paysage lors de l'accomplissement de leurs tâches (dites tâches de la Confédération).

La révision de l'IFP tire son origine des critiques formulées par la Commission de gestion du Conseil national: protection des objets insuffisante, descriptions des objets pas assez nuancées, buts de protection peu clairs, choix des objets et périmètre pas toujours compréhensibles. Suite à ce constat, le Conseil fédéral a prévu un mandat en 5 points, dont le suivant: "**Examiner et préciser la description ainsi que les buts de protection et de développement spécifiques à chaque objet IFP, dans le cadre d'une collaboration avec les autorités** et les milieux concernés, pour favoriser le développement durable de la région en question. "

### But du mandat

- Elaborer des descriptions courtes, pertinentes, compréhensibles et spécifiques à chaque objet concerné, accompagnées de cartes et de photos. La description doit mettre en évidence les valeurs qui fondent l'importance nationale des objets.
- Principaux destinataires: autorités fédérales, cantonales et communales, Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) et tribunaux.
- Les fiches d'objet seront probablement adoptées par le Conseil fédéral en tant qu'annexe contraignante à l'OIFP.
- Les compléments et annexes publiés sur le site Internet ont un caractère documentaire.

### Mandant

Office fédéral de l'environnement (OFEV)

### Durée

2008-2009

### Partenaires

La mandat est réalisé par un groupement coordonné par AGRIDEA et par le Bureau d'études biologiques Raymond Delarze. Le groupement comprend également: M. Robert Arn, bureau ARConseils, géologie et protection de l'environnement, Etoy; Mme Denyse Raymond, historienne de l'art indépendante, Les Mosses; Mme Brigitte Pradervand, historienne de l'art indépendante, Ollon.